Séance du 02/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 314
Dossier : 180655

Direction en charge : Développement Urbain, Social et Emploi
Objet : Avenue de Rochetaillée et rue des Teinturiers – Régularisation foncière - Échange de terrains avec Métropole Habitat Saint-Étienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 22/06/2018
Compte rendu affiché le : 03/07/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Arrivé à la question 2 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER (Arrivée à la question 2 du projet de l'ordre du jour.), Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à la question 63 du projet de l'ordre du jour.), Mme Geneviève ALBOUY (Présente de la question 1 à la question 63 du projet de l'ordre du jour.), M. Lionel SAUGUES (Présent de la question 1 à la question 39 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :
M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE, Excusé pour la question 1 du projet de l'ordre du jour) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Frédéric DURAND, Excusé pour la question 1 du projet de l'ordre du jour.) M. Olivier LONGEON (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU, Excusé de la question 1 à la question 21 du projet de l'ordre du jour.) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. Lionel SAUGUES) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :
M. Florent PIGEON; M. Georges ZIEGLER

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 314
Dossier : 180655

Direction en charge : Développement Urbain, Social et Emploi
Objet : Avenue de Rochetaillée et rue des Teinturiers – Régularisation foncière - Échange de terrains avec Métropole Habitat Saint-Étienne - Approbation.

□ Rappel et Références :
Métropole Habitat Saint-Etienne est propriétaire de la résidence personnes âgées située 152 rue Antoine Durafour et de l'immeuble contigu situé 17 rue des Teinturiers. Ces bâtiments ont été construits il y a plus de 25 ans.

□ Motivation et Opportunité :
La Ville de Saint-Etienne est propriétaire de la parcelle non bâtie LM457 d'une superficie de 414m² située en co ur d'ilôt des immeubles ci-avant indiqués. Cette parcelle, dont l'office public a déjà l'usage, est très probablement une parcelle "orpheline", oubliée lors d'une cession à Métropole Habitat.

Par ailleurs sur ce même secteur, Métropole Habitat est propriétaire de parties comprises dans le domaine public correspondant aux parcelles LM454 (39m²), LM151 partie, 152 partie et 153 partie et représentant une superficie totale d'environ 120m² environ.

Il est proposé de régulariser cette situation foncière par voie d'échange.

□ Contenu :
La Ville de Saint-Etienne se propose de céder à titre gracieux la parcelle LM457 à Métropole Habitat.
Métropole Habitat se propose de céder, en échange, à titre gracieux les parcelles LM454, 151partie, 152 partie, 153 partie à la Ville de Saint-Etienne.

Un échange sans soulte sera donc réalisé.

Métropole Habitat paiera les frais d'acte. La Ville de Saint-Etienne prendra à sa charge le document d'arpentage.

France Domaine a donné un avis favorable à cet échange gracieux par avis du 18 Juin 2018.

Désignation	Propriétaire avant cession	Surface cédée	Prix
LM151 partie LM152 partie LM153 partie LM454	Métropole Habitat	120 m² environ	0,00 €
LM457	Ville de SAINT-ETIENNE	414 m²	0,00 €

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : Dépense : 700 euros (géomètre) dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres

Investissement	dépense 700 €					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- autoriser l'échange de terrains suivant les modalités et conditions de la promesse d'échange ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Faure, notaire à Saint-Etienne.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 54 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) M. Jean-Pierre BERGER, Adjoint ne prend pas part au vote	**Imputation budgétaire** chap 21art 2118 opération 2001 P 69076
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Christiane JODAR**